



L'ABC DES POISSONS-APPÂTS 2022



GUIDE D'INFORMATION SUR L'IDENTIFICATION ET LA
PROTECTION DES ESPÈCES DE POISSONS-APPÂTS DE L'ONTARIO



Version 2022

Produit par

Pêches et Océans Canada
Burlington (Ontario)

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario
Peterborough (Ontario)

Bait Association of Ontario
Peterborough, ON

et

Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario
Peterborough (Ontario)

Publié par :

Direction générale des communications
Pêches et Océans Canada
Burlington (Ontario)
L7S 1A1

MPO/2022-2000

(c) Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
le ministre des Pêches et des Océans, 2023

Numéro de catalogue : Fs134-7/2023F

ISBN : 978-0-660-49026-7

Numéro de catalogue pour PDF : Fs134-7/2023F-PDF

Imprimé sur du papier recyclé.

Cette publication est offerte sur supports multiples, sur demande.
Communiquer avec Pêches et Océans Canada à info@dfo-mpo.gc.ca ou au
613-993-0999.

This publication is also available in English.

L'ABC DES POISSONS-APPÂTS

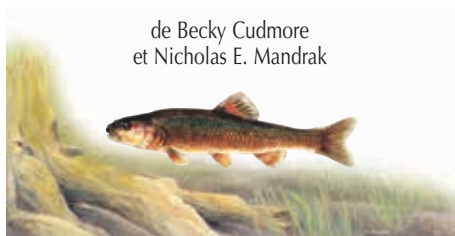


TABLE DES MATIÈRES

PAGE 4
INTRODUCTION

PAGE 6
REMERCIEMENTS

PAGE 7
RÉSUMÉ DES LOIS ET RÈGLEMENTS RELATIFS AUX POISSONS-APPÂTS

PAGE 9
INCIDENCES POSSIBLES DE LA RÉCOLTE ET
DE L'UTILISATION DE POISSONS-APPÂTS

PAGE 11
HABITAT DES POISSONS-APPÂTS

PAGE 12
CLÉ DE L'ANATOMIE

PAGE 13
CLÉ ILLUSTRÉE DES FAMILLES DE POISSONS EN ONTARIO

PAGE 16
DONNÉES SUR LES ESPÈCES

PAGE 38
CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR RÉDUIRE AU MINIMUM LES
INCIDENCES SUR LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

PAGE 39
AUTRES LECTURES

PAGE 40
PERSONNES-RESSOURCES

INTRODUCTION

La pêche à la ligne récréative est un passe-temps populaire en Ontario – plus d'un million de résidents et de visiteurs s'y adonnent chaque année. La pêche à la ligne soutient de nombreux aspects de l'économie de l'Ontario, notamment l'industrie du poisson-appât. De nombreux pêcheurs à la ligne utilisent des appâts vivants, notamment des poissons-appâts. Il est probable que peu d'entre eux se rendent compte qu'il existe plus de 40 espèces autorisées de poissons-appâts en Ontario. Pour beaucoup, tous les petits poissons se ressemblent; toutefois, en y regardant de plus près, on peut distinguer assez facilement la plupart des espèces de poissons-appâts entre elles. Si vous pouvez distinguer un moineau domestique d'une mésange à tête noire, alors (avec de l'entraînement) vous serez bientôt en mesure de différencier un mulot à cornes d'un naseux des rapides!

Il est important de savoir faire la distinction entre les petites espèces de poissons, car l'utilisation de nombreuses espèces de poissons comme appât est illégale. Il est déconseillé, et

souvent illégal, d'utiliser des poissons pour la pêche sportive, des poissons introduits (non indigènes) ou des espèces de poissons qui sont si rares que leur utilisation peut conduire à des déclin plus importants, voire à une extinction. Même dans les familles de poissons généralement considérées comme des poissons-appâts autorisés, certaines espèces ne peuvent être utilisées.

Il existe diverses raisons qui rendent illégal l'usage de certaines espèces de poissons comme poissons-appâts :

- l'espèce est désignée disparue du Canada, en voie de disparition, menacée ou préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale ou la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) de l'Ontario;
- l'espèce est désignée espèce envahissante en vertu des lois et des règlements fédéraux ou provinciaux;
- l'espèce ne figure pas sur la liste des poissons-appâts autorisés dans le



Règlement de pêche de l'Ontario (2017).

De plus, certaines espèces nécessitent une attention accrue lorsqu'on les utilise comme poissons-appâts, parce que même s'il est légal de s'en servir comme tel, il est possible de les confondre avec des espèces dont l'utilisation comme poisson-appât est illégale.

La pêche de poissons-appâts est permise pour les titulaires d'un permis de pêche pour résident ou pour les pêcheurs commerciaux de poissons-appâts autorisés. Il faut éviter les secteurs qui soutiennent des espèces de poissons en péril, disparues, en voie de disparition ou menacées qui sont inscrites sur l'annexe 1 de la LEP ou ceux qui sont indiqués sur les cartes nationales des espèces aquatiques en péril (<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/map-carte/index-fra.html>). Si des espèces en péril sont capturées pendant la pêche de poissons-appâts, il faut immédiatement les relâcher vivantes à l'endroit où elles ont été trouvées. L'industrie commerciale du poisson-appât en Ontario est constituée de plus de 1 100 pêcheurs et distributeurs autorisés. La province gère les ressources d'appâts et l'industrie par l'octroi de permis, l'établissement de listes d'espèces autorisées, la tenue de journaux de bord, la présentation de rapports annuels et l'application de pratiques de gestion exemplaires. En outre, la pêche se déroule dans des zones géographiques prescrites et respecte les principes établis pour protéger les poissons-appâts et leur habitat à l'avenir.

Il est impératif que tous les pêcheurs commerciaux et récréatifs de poissons-appâts connaissent et respectent toutes les lois et tous les règlements fédéraux et provinciaux liés à cette activité. De plus, tous les utilisateurs de poissons-appâts doivent comprendre les répercussions possibles de la pêche, de l'utilisation et de l'élimination négligentes des

poissons-appâts, et prendre soin de réduire au minimum ou d'éliminer ces répercussions.

L'ABC des poissons-appâts vise à aider les pêcheurs et utilisateurs de poissons-appâts à :

- comprendre les lois et règlements fédéraux et provinciaux liés à l'utilisation des poissons-appâts;
- reconnaître les espèces de petits poissons;
- distinguer les poissons-appâts autorisés de ceux qui sont interdits;
- reconnaître l'importance de l'habitat des poissons-appâts;
- comprendre les répercussions possibles de l'utilisation inappropriée des poissons-appâts;
- Savoir réduire au minimum les effets néfastes sur nos écosystèmes aquatiques.



REMERCIEMENTS

La collaboration de Harold Harvey (Université de Toronto) à la production du présent guide s'est avérée une aide inestimable. Les auteurs souhaitent également remercier les personnes suivantes de leur participation et de leur assistance : Karen Gray, Debbie Ming, Jason Barnucz, Andries Blouw, Andrew Drake, Theresa Nichols, Todd Morris, Shawn Staton, Heather Surette, Hilary Prince et Timothy Gingera (Pêches et Océans Canada); E.J. Crossman et Erling Holm (Musée royal de l'Ontario); Debbie Bowen et Doug Jensen (Minnesota Sea Grant Program); Chris Brousseau, Alan Dextrase, Beth Brownson, Scott Gibson, Mark Robbins, Derrick Humber, David Copplestone, et Brenda Koenig (Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario); Madolyn Mandrak et Dustin Boczek (Université de Guelph).

Générique des illustrations :

- University of Minnesota Sea Grant Program : l'écrevisse à taches rouges
- Bonna Rouse, Allset Inc. : la première page de couverture et les illustrations générales non spécifiques
- Joseph R. Tomelleri : le chevalier noir, le fondule rayé, le ventre-pourri, le dard de sable, le dard barré, le méné fantôme, l'alose à gésier, le gravelier, le dard vert, le raseux-de-terre, le sucet de lac, le petit dard, le chabot tacheté, l'épinoche à neuf épines, le petit-bec, le dard de rivière, le chevalier de rivière, le méné de rivière, le gobie à taches noires, la grémille, l'omisco, le méné-miroir et le meunier tacheté
- Carlyn Iverson, Absolute Science Studios : la carpe noire, la tanche et le gobie de la mer Noire
- Emily S. Damstra : la carpe à grosse tête, la carpe de roseau et la carpe argentée
- New York State Department of Environmental Conservation (NYSDEC), Bureau of Fisheries, Albany, NY : toute autre illustration de poissons dans L'ABC des poissons-appâts.

RÉSUMÉ DES LOIS ET RÈGLEMENTS RELATIFS AUX POISSONS-APPÂTS

Loi sur la protection du poisson et de la faune de l'Ontario

Capture des poissons-appâts

Pêche à la ligne : Les pêcheurs à la ligne résidents, titulaires d'un permis de pêche récréative valide délivré en vertu de la *Loi sur la protection du poisson et de la faune* (LPPF) de l'Ontario sont autorisés à capturer des poissons à l'aide de pièges et d'épuisettes s'ils respectent toutes les conditions énoncées dans le *Résumé des règlements de la pêche sportive de l'Ontario*. En vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007), ils sont autorisés à installer un piège à ménés légal (ne mesurant pas plus de 51 cm x 31 cm et étiqueté avec le nom et l'adresse du propriétaire) ou à capturer des poissons à l'aide d'une épuisette (ne mesurant pas plus de 183 cm de diamètre ou de longueur de chaque côté, et ce, pendant les heures de clarté seulement). La capture de poissons-appâts n'est pas permise dans certaines eaux; pour connaître les règlements et les exceptions en fonction des zones, veuillez consulter la version la plus récente du *Résumé des règlements de la pêche sportive de l'Ontario*. Les poissons-appâts peuvent être pêchés aux fins d'utilisation personnelle uniquement, et les pêcheurs à la ligne ne doivent pas avoir plus de 120 poissons-appâts en leur possession (pêchés ou achetés). Toute boîte d'appâts vivants doit clairement indiquer le nom et l'adresse de l'utilisateur, qui doivent être visibles sans avoir à retirer la boîte de l'eau.

Récolte commerciale : La prise, le transport, l'achat et la vente de poissons-appâts sont autorisés pour les détenteurs d'un permis pour la récolte commerciale d'appâts délivré par la province en vertu de la LPPF et conformément au *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007) et de la LPPF. Il se peut que les moyens de la prise des poissons-appâts soient précisés sur le permis de récolte commerciale individuel. Un exploitant

pêcheur ou distributeur est tenu de noter ses prises dans un journal de pêche ou de conserver les reçus de ses achats et de présenter des rapports annuels.

Utilisation des poisson-appâts

Les pêcheurs à la ligne trouveront une liste à jour complète des espèces de poissons qui peuvent servir de poisson-appât vivant dans le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007).

Il est interdit de posséder des poissons vivants appartenant à une espèce envahissante selon le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007). L'utilisation de poissons-appâts est interdite dans certaines eaux. Il est interdit d'introduire comme poisson-appât des écrevisses ou des salamandres, ou des poissons ou sangsues vivants en Ontario. Il est illégal de remettre à l'eau un appât vivant ou de jeter le contenu d'un pot contenant des appâts (y compris l'eau) dans toute eau ou à 30 m de tout point d'eau.

De plus, les espèces de poissons désignées disparues du Canada, en voie de disparition, menacée ou préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) de l'Ontario ne peuvent servir de poissons-appâts. Les espèces considérées comme des poissons gibiers ne peuvent pas servir de poissons-appâts.

Le statut légal des espèces de poissons-appâts peut changer à la longue. Veuillez consulter la version la plus récente du Résumé des règlements de la pêche sportive pour obtenir des renseignements à jour. Consultez la page ontario.ca/fr/page/pecher-avec-des-appats-vivants

Loi sur les pêches fédérale

Au Canada, cette Loi rend illégale la réalisation de tout ouvrage, toute entreprise ou toute activité qui entraîne des dommages sérieux pour le poisson visé par une pêche commerciale,

récréative ou autochtone, ou qui soutient une telle pêche, à moins d'une autorisation par le ministre des Pêches et des Océans. Cette Loi définit les « dommages sérieux » causés aux poissons comme « la mort de tout poisson ou la modification permanente ou la destruction de son habitat ».

Site Web : lois-laws.justice.gc.ca/fr/lois/F-14/

Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes

En mai 2015, le *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* a été ajouté à la *Loi sur les pêches* pour prévenir l'importation et la propagation des espèces aquatiques envahissantes. En vertu du Règlement, l'importation, la possession, le transport et la remise à l'eau d'espèces inscrites sont interdits, à moins que le poisson soit mort, et, dans certains cas, éviscéré.

Site Web : laws-lois.justice.gc.ca/fr/reglements/DORS-2015-121

Loi sur les espèces en péril fédérale

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale est entrée en vigueur en juin 2004 et vise à prévenir la perte des espèces sauvages en péril, y compris les poissons, à assurer leur rétablissement et à gérer les espèces préoccupantes. En vertu de l'article 32 de la LEP, les interdictions générales s'appliquent aux espèces de poissons désignées disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Il est interdit de tuer les poissons ainsi désignés, de les harceler, de leur nuire, de les capturer, de les prendre, de les posséder, de les pêcher, de les acheter, de les vendre ou de les échanger, et l'habitat jugé essentiel à leur survie ou rétablissement est aussi protégé. Il faut éviter les secteurs qui soutiennent des espèces de poissons en péril, disparues, en voie de disparition ou menacées qui sont inscrites sur l'annexe 1 de la LEP ou ceux qui sont indiqués

sur les cartes nationales des espèces aquatiques en péril (dfo-mpo.gc.ca/species-especes/fpp-ppp/index-fra.htm). Si des espèces en péril sont capturées pendant la pêche de poissons-appâts, il faut immédiatement les relâcher vivantes à l'endroit où elles ont été trouvées. La liste des espèces inscrites sur l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* peut être consultée sur le site Web suivant :

Site Web : lois-laws.justice.gc.ca/fr/lois/S-15.3/

Loi de 2015 sur les espèces envahissantes de l'Ontario

En novembre 2015, la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* est entrée en vigueur en Ontario pour prévenir la propagation des espèces envahissantes dans le milieu naturel, et lutter contre cette dernière. La Loi comprend une liste des espèces interdites non établies et des espèces établies restreintes dans la province dont la possession, le transport ou la remise à l'eau sont interdits.

Site Web : ontario.ca/fr/lois/loi/s15022

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario

En juin 2008, la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) est entrée en vigueur en Ontario pour protéger les espèces en péril et leurs habitats, favoriser le rétablissement de ces espèces et encourager des activités de gestion pour contribuer aux efforts de protection et de rétablissement à leur égard. Les espèces en voie de disparition, menacées ou disparues du Canada, ainsi que les habitats de ces dernières, sont protégées par la loi, en vertu de la LEVD. Cette loi demande l'élaboration de stratégies de rétablissement pour les espèces en voie de disparition et menacées, et de plans de gestion pour les espèces préoccupantes.

Site Web : ontario.ca/fr/lois/loi/07e06

INCIDENCES POSSIBLES DE LA RÉCOLTE ET DE L'UTILISATION DE POISSONS-APPÂTS

La récolte de poissons-appâts peut avoir des incidences sur les écosystèmes d'où ils sont pris (appelés « écosystèmes de départ ») et sur les écosystèmes dans lesquels les poissons-appâts sont utilisés (appelés « écosystèmes d'arrivée »).

Incidences sur les écosystèmes de départ

Depuis le début des années 1900, on se préoccupe de l'épuisement des stocks de poissons-appâts, puis du déclin des poissons gibiers par suite de l'épuisement des stocks de poissons fourrage. Effectuée avec insouciance, la récolte de poissons-appâts peut modifier directement l'abondance des espèces ciblées (poissons-appâts légaux) et non ciblées (poissons-appâts illégaux, comme les espèces gibiers, envahissantes ou en péril) dans l'écosystème de départ. Le retrait d'un nombre considérable de poissons-appâts légaux pourrait avoir des effets à court et à long terme sur l'abondance des poissons fourrage. Afin de réduire au minimum de telles incidences, des zones de récolte d'appâts sont assignées à des titulaires de permis de pêche commerciale en particulier qui gèrent la ressource aux fins de durabilité. À cette fin, les pêcheurs commerciaux d'appâts assurent le cycle des lieux de récolte au sein de leurs zones de récolte, de sorte qu'aucun lieu ne fasse l'objet d'une récolte excessive. Les pêcheurs à la ligne résidents doivent suivre cette pratique également afin d'aider à assurer la durabilité de cette ressource.

Il faut prendre soin de remettre immédiatement à l'eau, en toute sécurité, les espèces non ciblées (autres que les espèces envahissantes). Sinon, ces espèces pourraient subir une mortalité accrue, ce qui peut modifier les interactions d'espèces au sein de leur écosystème. De telles modifications

peuvent entraîner des changements dans la composition des espèces, des augmentations de la taille et de l'abondance des invertébrés (p. ex., les écrevisses), et des diminutions de la productivité, de l'abondance et des taux de croissance d'autres espèces de poissons (y compris les poissons-gibiers).

L'épuisement des populations de poissons appâts peut également avoir une incidence sur les moules d'eau douce indigènes. Les moules ont un cycle de vie complexe, car elles s'attachent dès leur jeune âge à un hôte, normalement un poisson. Si un grand nombre de poissons appâts sont supprimés et que le nombre d'hôtes possibles diminue, les populations de moules peuvent elles aussi diminuer.

Les techniques employées pour récolter les poissons-appâts peuvent avoir une incidence sur l'habitat dont dépendent tous les organismes aquatiques (y compris les poissons-appâts) pour les nécessités de leur existence. Normalement, on récolte les poissons-appâts à l'aide de sennes ou de pièges. La pêche à la senne a plus d'incidences sur l'habitat, car il s'agit d'une méthode active risquant de causer le déracinement de la végétation aquatique, le retrait des débris ligneux et la perturbation des substrats du fond – tous des éléments importants de l'habitat requis pour la survie des organismes aquatiques.



Les pièges laissent une empreinte écologique plus petite. Cette technique est plus passive, entraînant des perturbations moins importantes de l'habitat avoisinant. Bon nombre de pêcheurs commerciaux d'appâts utilisent des pièges, surtout dans les zones de végétation. Les pièges et les épuisettes (qui ont également des incidences minimales) représentent les seules méthodes de récolte que les pêcheurs à la ligne résidents sont autorisés à utiliser.

Incidences sur les écosystèmes d'arrivée

Les incidences des poissons (poissons-appâts et autres espèces) illégalement rejetés dans les écosystèmes d'arrivée ont été bien documentées et se résument en quatre catégories.

1. Changements dans les réseaux trophiques

Il a été démontré que les espèces introduites ont une incidence négative sur les réseaux trophiques – les liens entre les prédateurs (p. ex., les poissons-gibiers) et les proies (p. ex., les poissons-appâts). Les poissons introduits, tels que le gobie à taches noires, peuvent supplanter les espèces indigènes pour la nourriture et d'autres ressources, ou même en faire leur proie. Ces incidences risquent de réduire l'abondance des proies indigènes, ce qui réduira l'abondance des poissons de pêche sportive qui dépendent de ces espèces-proie pour se nourrir.

2. Changements dans l'habitat

Le comportement des espèces introduites peut provoquer des changements dans l'habitat. Par exemple, la destruction de la végétation aquatique et la turbidité accrue causées par la carpe en quête de nourriture et frayant sont bien documentées. De tels changements auraient de fortes incidences sur les espèces indigènes qui comptent sur cet habitat.

3. Introduction de la maladie

Les espèces introduites risquent de transmettre des maladies et des parasites aux espèces indigènes. L'exposition à ces maladies ou parasites risque de réduire l'abondance des espèces indigènes. La propagation du « tournis de la truite », de la truite

ensemencée à la truite sauvage, est un exemple de ce problème. La propagation de la maladie peut se produire par le transfert des poissons-appâts; cependant, la portée et l'incidence de tels transferts sont mal comprises.

4. Incidences génétiques

Les espèces indigènes sont bien adaptées à leur environnement. Les individus qui y sont introduits, non adaptés à leur nouvel environnement, risquent de frayer avec les individus indigènes de la même espèce. Leurs descendants se ressembleront peut-être, mais ils seront moins adaptés à leur environnement. De plus, il se peut que des individus introduits fraient avec des individus indigènes d'espèces étroitement liées. Leurs descendants, désignés hybrides, risquent alors d'être moins adaptés à leur environnement, voire être incapables de se reproduire. Dans la plupart des cas, le frai d'espèces introduites avec des espèces indigènes entraînera une diminution de l'abondance des espèces indigènes.

Ces incidences ne se limitent pas aux poissons-appâts introduits. L'eau des seaux à appâts risque aussi de transporter de microscopiques espèces introduites telles que le cladocère épineux, le *Cercopagis pengoi* et les larves de la moule zébrée. Par ailleurs, ces espèces introduites ont des effets préjudiciables sur nos écosystèmes aquatiques.

On encourage ceux et celles ayant connaissance d'activités illégales de déplacement ou de stockage de poissons vivants à appeler le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario pour signaler une infraction liée aux ressources naturelles au 1 877 TIPS-MNR (847-7667).

On demande à toute personne qui trouve un poisson qu'elle soupçonne d'être un poisson envahissant de prendre l'individu et de le congeler, puis d'appeler sans frais la ligne d'information sur les espèces envahissantes au 1 800 563-7711. La ligne d'information est le résultat d'un partenariat entre la Fédération de la Chasse et Pêche de l'Ontario et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario.

HABITAT DES POISSONS-APPÂTS

L'importance de l'habitat des poissons-appâts

Les poissons-appâts, à l'instar de tous les poissons, ont besoin d'un endroit où satisfaire leurs besoins de nourriture, d'abri et de reproduction pendant toute leur vie. Bien que les besoins en matière d'habitat puissent être différents pour chaque étape du cycle vital des poissons-appâts, il est important que tous les besoins soient satisfaits. Si, par suite de la dégradation ou de la perte d'un habitat, un ou plusieurs de ces besoins ne sont pas respectés à une étape du cycle biologique ou à une autre, la population diminuera et risquera de disparaître. L'abondance des poissons-appâts est directement liée à la qualité de leur habitat. Par conséquent, les poissons-appâts peuvent servir d'indicateurs de l'écosalubrité de leur habitat. Une population de poissons-appâts en bonne santé procure une importante source de nourriture à de nombreuses espèces de poissons, y compris les poissons de pêche commerciale et sportive. En offrant aux poissons-appâts un habitat où l'on retrouve une eau propre, une source de nourriture adéquate, un abri, des aires de frai et d'alevinage appropriées et des routes migratoires accessibles, nous protégeons l'importante ressource qu'ils représentent pour l'industrie des poissons-appâts et de la pêche commerciale et sportive.

Quelques menaces à l'habitat des poissons-appâts

Bon nombre de nos gestes menacent l'habitat dont dépendent les poissons-appâts. Par exemple, les activités agricoles et forestières peuvent nuire à la qualité et à la quantité des habitats aquatiques par suite de dommages causés aux habitats dans les cours d'eau, et de l'introduction de vase et d'autres matières nocives dans l'eau. Les activités de construction générales, telles que la construction de ponts et de ponceaux, peuvent

également nuire à l'habitat physique et à la qualité de l'eau, ainsi que gêner le déplacement des poissons-appâts entre les différents habitats.

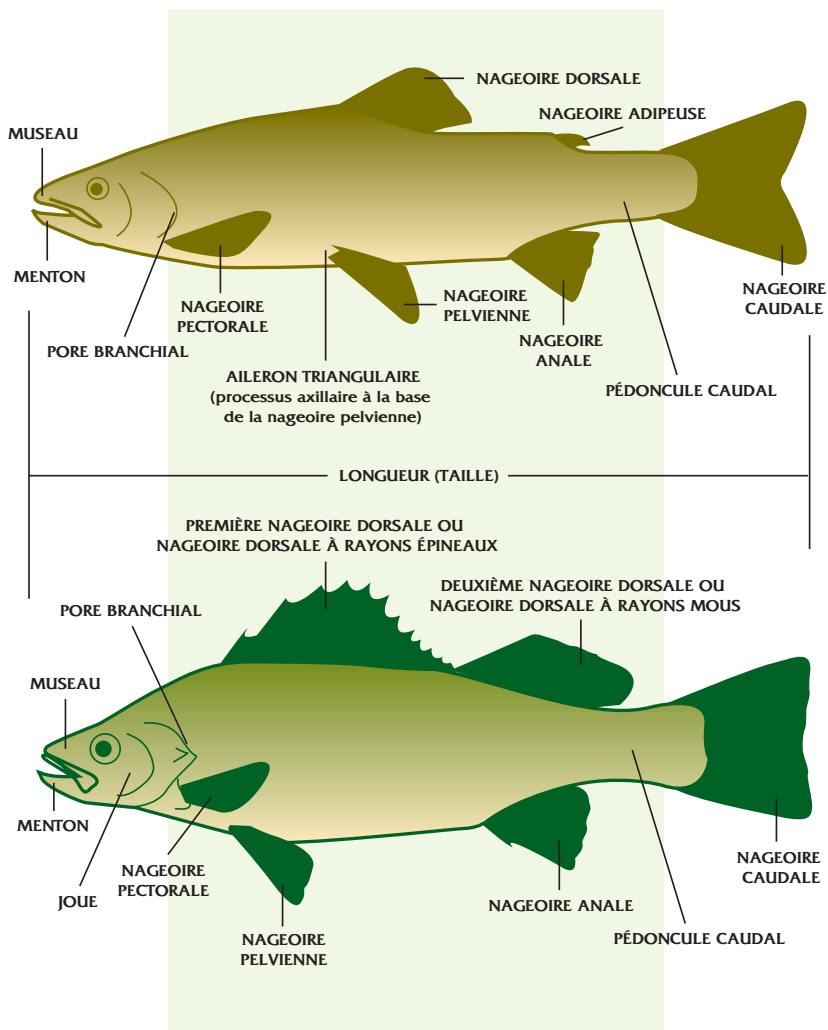


D'autres activités le long des rivages telles que les projets de lutte contre l'érosion, les aménagements de marinas et l'enlèvement de la végétation, peuvent avoir des incidences sur l'habitat des poissons-appâts en modifiant le couvert naturel et les substrats de l'habitat riverain. Les niveaux d'eau qui changent en raison du changement climatique et des activités de prise d'eau touchent aussi directement la qualité et la quantité des habitats des poissons-appâts.

La protection de l'habitat des poissons-appâts

Pêches et Océans Canada (MPO) a élaboré une page Web en vue de fournir des conseils et des lignes directrices sur les pratiques saines sur le plan écologique pour les travaux dans l'eau et en bordure de l'eau. La page Web « Projets près de l'eau » (dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppp/index-fra.html) fournit des mesures courantes et des pratiques exemplaires afin d'éviter et de réduire ou d'éliminer les répercussions sur les poissons et leur habitat.

CLÉ DE L'ANATOMIE



CLÉ ILLUSTRÉE DES FAMILLES DE POISSONS EN ONTARIO

Familles de poissons présentées dans l'ABC des poissons-appâts

- Les chiffres dans les poissons indiquent le numéro de la première page sur laquelle figurent les données sur les espèces pour la famille.
- Les autres chiffres se rapportent à des caractéristiques anatomiques types de la famille de poissons dont il s'agit.



Harengs (Clupeidae)

1. corps très mince et argenté;
2. tête sans écaille;
3. ventre au bord dentelé.



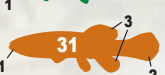
Carpes et ménés (Cyprinidae)

1. nageoire dorsale unique;
2. nageoires pelviennes abdominales;
3. lèvres minces.



Catostomes et chevaliers de rivière (Catostomidae)

1. grandes lèvres épaisses sur une tête large et courte.



Umbres de vase (Umbridae)

1. Petite bouche;
2. nageoire caudale arrondie;
3. nageoires dorsale et anale situées à l'arrière du corps.



Éperlans (Osmeridae)

1. corps petit, fin et argenté;
2. dents sur les mâchoires et la langue;
3. nageoire adipeuse;
4. pas d'épines.



Saumons, truites et ciscos (Salmonidae)

1. nageoire adipeuse;
2. pas d'épines;
3. petit aileron triangulaire à la base de la nageoire pelvienne.



Poissons d'argent (Atherinopsidae)

1. petite bouche tournée vers le haut sur un long museau;
2. deux nageoires dorsales très espacées (la première est petite et pourvue d'épines);
3. longue nageoire anale en forme de faucille.



Fondules (Fundulidae)

1. tête et dos aplatis;
2. bouche tournée vers le haut;
3. une seule nageoire dorsale située à l'arrière du corps.



Méné à grandes écailles (Percopsidae)

1. nageoire adipeuse;
2. épines menant aux nageoires dorsale et anale.



Épinoches (Gasterosteidae)

1. de trois à neuf épines dorsales isolées devant la nageoire dorsale;
2. pédoncule caudal extrêmement étroit.



Chabots (Cottidae)

1. de une à quatre épines à la marge arrière de la joue;
2. grandes nageoires pectorales en éventail;
3. grande tête;
4. corps se rétrécissant en un pédoncule caudal étroit.



Perches et dards (Percidae)

1. deux nageoires dorsales séparées – la première avec des épines, la deuxième avec des rayons;
2. une ou deux épines menant à une petite nageoire anale;
3. une seule épine plate à la marge arrière de la joue.



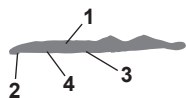
Gobies (Gobiidae)

1. nageoires pelviennes soudées pour former une ventouse.



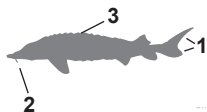
Écrevisses (Cambaridae)

Familles de poissons **NON** présentées dans l'ABC des poissons-appâts, car aucun membre n'est considéré comme un poisson-appât légal. Les membres de ces familles de poissons se distinguent clairement des poissons-appâts légaux.



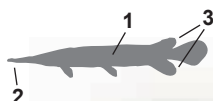
Lamproies (Petromyzontidae)

1. corps sans écaille; 2. bouche ronde sans mâchoire qui ressemble à un disque; 3. Pas de nageoires pectorales ou pelviennes; 4. sept paires de pores branchiaux.



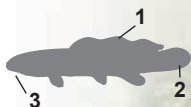
Esturgeons (Acipenseridae)

1. lobe supérieur de la nageoire caudale plus long que le lobe inférieur; 2. deux paires de barbillons charnus devant la bouche sous un museau en forme de pelle; 3. grandes plaques osseuses sur la tête, le dos et le flanc.



Lépisostés (Lepisosteidae)

1. corps cylindrique long et svelte pourvu d'écailles en forme de losange, ressemblant à une armure; 2. museau long et svelte; dents ressemblant à des aiguilles; 3. nageoires dorsale et anale situées à l'arrière du corps.



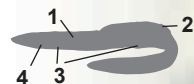
Poissons-castors (Amiidae)

1. longue nageoire dorsale sans épine; 2. nageoire caudale arrondie; 3. grande plaque osseuse sous la mâchoire inférieure.



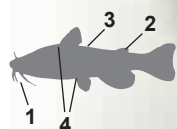
Laquaiches (Hiodontidae)

1. grands yeux situés très en avant sur la tête sans écailles; 2. nageoire caudale fourchue; 3. bouche dentée.



Anguilles d'eau douce (Anguillidae)

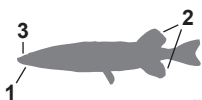
1. long corps mince; 2. longue nageoire dorsale reliée aux nageoires caudale et anale; 3. nageoires pectorale et pelvienne présentes; 4. une seule paire de petits pores branchiaux.



Barbottes et barbues (Ictaluridae)

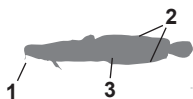
1. quatre paires de barbillons filiformes autour de la bouche; 2. nageoire adipeuse; 3. corps sans écaille; 4. épines menant aux nageoires pectorale et dorsale.

Familles de poissons *NON* présentées dans l'ABC des poissons-appâts, car aucun membre n'est considéré comme un poisson-appât légal. Les membres de ces familles de poissons se distinguent clairement des poissons-appâts légaux.



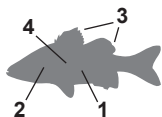
Brochets (Esocidae)

1. museau en forme de bec de canard; 2. nageoires dorsale et anale situées à l'arrière d'un long corps cylindrique; 3. grandes dents.



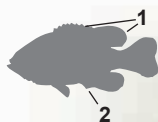
Morues (Gadidae)

1. long barbillon au bout du menton; 2. longues nageoires dorsale et anale; 3. fines écailles.



Bars (Moronidae)

1. corps mince et profond; 2. grande épine sur l'opercule; 3. deux nageoires dorsales distinctes ou légèrement reliées; 4. corps argenté.



Achigans et crapets (Centrarchidae)

1. deux nageoires dorsales généralement reliées – la première est pourvue d'épines, la deuxième de rayons; 2. de trois à neuf épines menant à une nageoire anale.



Tambours (Sciaenidae)

1. deux nageoires dorsales – la première est pourvue d'épines, mais plus courte que la deuxième; 2. la ligne latérale s'étend jusqu'à l'extrémité de la nageoire caudale; 3. corps profond, très arqué à l'origine de la première nageoire dorsale.



DONNÉES SUR LES ESPÈCES

- Les espèces sont regroupées selon l'ordre évolutif des familles, suivies des groupes d'espèces semblables au sein des familles.
- Les renseignements suivants sont présentés dans les données sur les espèces (adapté de Holm et al. 2010) :
 - » **Caractéristiques** : caractéristiques anatomiques utilisées pour distinguer l'espèce des espèces semblables
 - » **Taille** : moyenne de l'Ontario; record de l'Ontario
 - » **Espèces semblables** : autres espèces avec lesquelles on peut confondre l'espèce
 - » **Répartition en Ontario** : répartition générale en Ontario
 - » **Habitat** : brève description de l'habitat fréquenté par l'espèce
 - » **Utilisation comme appât** : description de l'utilisation comme appât s'il s'agit d'un poisson-appât légal, ou la raison de l'interdiction d'utilisation ou de la recommandation d'une utilisation prudente
 - » **Par ailleurs, on attribue aux espèces les étiquettes suivantes** : légal, prudence ou illégal, en fonction des critères suivants :
 - **Légal** : espèce de poisson désignée légale dans le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007) et que l'on ne confondra pas facilement avec des espèces illégales.
 - **Prudence** : bien qu'il s'agisse d'une espèce légale, on peut facilement la confondre avec une espèce illégale.
 - **Illégal** : l'utilisation de l'espèce est interdite, car :
 - elle est désignée disparue du Canada, en voie de disparition, menacée ou préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale ou la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) de l'Ontario;
 - elle n'est pas désignée comme un poisson-appât légal dans le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); ou
 - elle est désignée comme une espèce envahissante dans les lois et règlements fédéraux ou provinciaux.

GASPAREAU

(*Alosa pseudoharengus*)

Caractéristiques : 1. corps très comprimé; 2. ventre au bord dentelé; 3. grands yeux; 4. grande bouche.

Taille : 150 mm; 309 mm

Espèces semblables : alose noyer

Répartition en Ontario : introduite dans tous les Grands Lacs

Habitat : eau libre

Utilisation comme appât : espèce introduite; illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



ALOSE NOYER

(*Dorosoma cepedianum*)

Caractéristiques : 1. corps très profond et comprimé latéralement; 2. quille dentelée le long du ventre; 3. très long dernier rayon sur la nageoire dorsale.

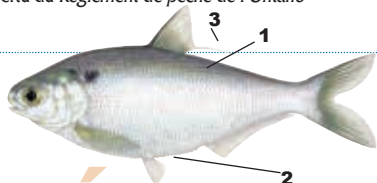
Taille : 250 mm; 485 mm

Espèces semblables : gaspareau, carpe juvénile à grosse tête et argentée

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : eaux côtières froides dans la zone pélagique des Grands Lacs ainsi que dans les affluents turbides avec végétation

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



ILLÉGAL

ILLÉGAL

MENTON NOIR

(*Notropis heterodon*)

Caractéristiques : 1. bouche tournée vers le haut; 2. pigment noir sur le museau et la lèvre inférieure (menton);

3. écailles pourvues d'une bordure foncée; 4. rayure noire sur le flanc en zigzag.

Taille : 60 mm; 72 mm **Espèces semblables :** museau noir, méné d'herbe, petit-bec, méné camus

Répartition en Ontario : centre et nord de l'Ontario, répartition limitée dans le sud de l'Ontario

Habitat : rives avec végétation des lacs et des petites rivières

Utilisation comme appât : parfois vendu avec d'autres ménés; **PRUDENCE :** en raison de sa ressemblance avec plusieurs autres espèces de poissons en péril.



MUSEAU NOIR

(*Notropis heterolepis*)

Caractéristiques : 1. rayure noire autour du museau, s'étendant à peine sur la lèvre supérieure, mais pas sur le menton;

2. croissants noirs dans la rayure sur le flanc; 3. écailles pourvues d'une bordure foncée sauf au-dessus de la rayure foncée sur le flanc argent.

Taille : 65 mm; 95 mm **Espèces semblables :** menton noir, méné d'herbe, petit-bec, méné camus

Répartition en Ontario : centre et nord de l'Ontario, répartition limitée dans le sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau frais, limpides envahis par la végétation et baies peu profondes des lacs aux fonds de sable ou de gravier

Utilisation comme appât : vendu avec d'autres ménés; **PRUDENCE :** en raison de sa ressemblance avec plusieurs autres espèces de poissons en péril.



MÉNÉ D'HERBE

(*Notropis bifrenatus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;

2. rayure brun-noir sur le flanc et autour du museau;

3. écailles pourvues d'une bordure foncée; 4. tache noire habituellement à la base de la nageoire caudale.

Taille : 50 mm; 55 mm

Espèces semblables : menton noir, méné d'herbe, petit-bec, méné camus

Répartition en Ontario : sud-est de l'Ontario

Habitat : cours d'eau, étangs ou lacs limpides, calmes et peu profonds avec végétation aquatique submergée et fond de boue, de vase ou de sable

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD



PETIT-BEC

(*Opsopoeodus emilliae*)

Caractéristiques : 1. petite bouche fortement tournée vers le haut; 2. deux zones foncées (avant et arrière) sur la nageoire dorsale

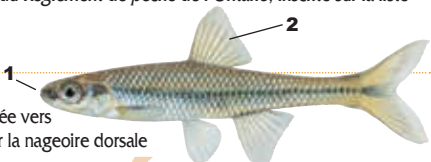
des mâles reproducteurs. **Taille :** 50 mm; 57 mm

Espèces semblables : menton noir, museau noir, méné d'herbe, méné camus

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux tranquilles des cours d'eau turbide de taille petite à grande

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEP et la LEVD.



MÉNÉ CAMUS

(*Notropis anogenus*)

Caractéristiques : 1. très petite bouche tournée vers le haut;
2. pigment noir sur le menton, la lèvre inférieure et le côté de la lèvre supérieure; 3. écailles pourvues d'une bordure foncée; 4. rayure foncée sur le flanc.

Taille : 50 mm; 56 mm **Espèces semblables :** menton noir, museau noir, méné d'herbe, petit-bec

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud-ouest de l'Ontario et le fleuve Saint-Laurent

Habitat : lacs limpides à végétation dense et cours d'eau et rivières avec végétation et fond de sable ou de boue

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEP et la LEVD.



NASEUX NOIR

(*Rhinichthys atratulus*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la bouche;
2. Pas de rainure séparant le museau de la lèvre supérieure;
3. museau pointu qui surplombe légèrement la bouche;
4. rayure sur le flanc, traversant l'œil et atteignant le museau.

Taille : 80 mm; 100 mm

Espèces semblables : naseux des rapides

Répartition en Ontario : générale

Habitat : petits cours d'eau frais et clairs avec substrat de roches ou de gravier

Utilisation comme appât : utilisation limitée en Ontario; considérée comme une espèce relativement robuste



NASEUX DES RAPIDES

(*Rhinichthys cataractae*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la bouche;
2. Pas de rainure séparant le museau de la lèvre supérieure;
3. long museau charnu s'étendant au-delà de la bouche.

Taille : 75 mm; 152 mm

Espèces semblables : naseux noir

Répartition en Ontario : générale

Habitat : cours d'eau limpides et rapides avec lits de gravier; espèce prise à l'occasion dans les eaux intérieures des lacs

Utilisation comme appât : utilisation non courante, possiblement en raison de sa coloration terne et de son intolérance de l'eau calme des seaux à appâts



VENTRE-POURRI

(*Pimephales notatus*)

Caractéristiques : 1. écailles comprimées entre la tête et la nageoire dorsale;
2. museau aplati surplombant une petite bouche; 3. écailles pourvues d'une bordure foncée (souvent d'apparence quadrillée); 4. tache noire bien en évidence sur la base de la nageoire caudale. **Taille :** 65 mm; 101 mm **Espèces semblables :** tête-de-boule **Répartition en Ontario :** générale
Habitat : principaux lits des rivières sur un substrat de vase, de sable, de gravier ou de roches; évite la végétation dense **Utilisation comme appât :** pas une espèce prisée, car elle ne résiste pas aussi bien que les autres espèces à l'entassement dans des réservoirs commerciaux d'appâts



TÊTE-DE-BOULE

(*Pimephales promelas*)

Caractéristiques : 1. écailles comprimées entre la tête et la nageoire dorsale; 2. museau plat avec bouche inclinée; 3. tête courte, plate sur le dessus.

Taille : 50 mm; 100 mm

Espèces semblables : Ventre-pourri

Répartition en Ontario : générale

Habitat : on le retrouve dans un large éventail d'habitats, mais il préfère les eaux calmes en général

Utilisation comme appât : la préférence des pêcheurs à la ligne varie localement; se transporte et se maintient bien dans les réservoirs commerciaux et les seaux à appâts



LEGAL

MÉNÉ LAITON

(*Hybognathus hankinsoni*)

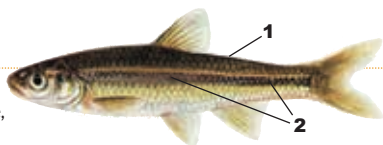
Caractéristiques : 1. corps jaune cuivré; 2. rayure sombre, développée sur la moitié arrière du flanc.

Taille : 65 mm; 96 mm **Espèces semblables :** méné d'argent de l'est

Répartition en Ontario : générale dans le sud et le nord-ouest de l'Ontario

Habitat : petits cours d'eau lents et envahis par la végétation avec un fond composé de sable, de gravier ou de boue et couverts de sédiments organiques; également courant dans les étangs, les cours d'eau et les lacs ayant un fond composé de limon

Utilisation comme appât : utilisation non courante



LEGAL

MÉNÉ D'ARGENT DE L'EST

(*Hybognathus regius*)

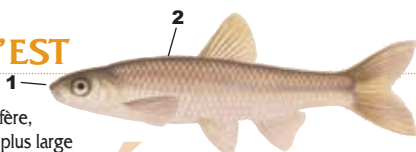
Caractéristiques : 1. petite bouche légèrement subinfère, museau arrondi; 2. le corps est le plus profond et le plus large devant la nageoire dorsale.

Taille : 75 mm; 108 mm **Espèces semblables :** méné laiton

Répartition en Ontario : sud-est de l'Ontario

Habitat : fosses et eaux arrêtées des cours d'eau de taille moyenne à grande aux fonds sablonneux

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



ILLÉGAL

ROULE-CAILLOU

(*Camptostoma anomalum*)

Caractéristiques : 1. crête dure sur le bord de la mâchoire inférieure; 2. quelques taches sur les flancs.

Taille : 100 mm; 150 mm

Espèces semblables : aucune

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario, introduit dans d'autres parties du sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau de taille petite à moyenne dont le courant est modéré, parfois rapide, et fond de gravier ou de roches avec algues filamenteuses fixées

Utilisation comme appât : espèce utilisée à l'occasion, mais de plus en plus couramment



LEGAL

MÉNÉ DES RUISSEAUX

(*Luxilus cornutus*)

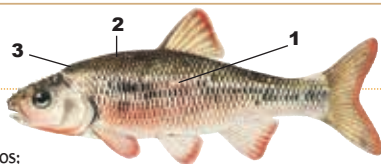
Caractéristiques : 1. grandes écailles, beaucoup plus profondes que larges; 2. rayure foncée sur le milieu du dos; 3. écailles comprimées entre la tête et la nageoire dorsale.

Taille : 90 mm; 180 mm **Espèces semblables :** méné rayé

Répartition en Ontario : générale

Habitat : cours d'eau de taille petite à moyenne dépourvus d'herbes aquatiques aux fonds de gravier ou de pierres, et eaux à proximité du rivage des lacs

Utilisation comme appât : utilisation courante comme espèce appât – sa grande taille et son apparence argentée lui donnent un attrait particulier; il se transporte et se maintient bien dans les réservoirs commerciaux, mais ne vit pas longtemps dans les seaux à appâts



MÉNÉ RAYÉ

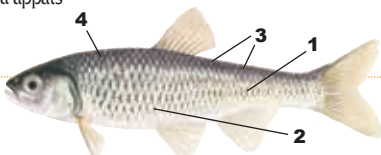
(*Luxilus chrysocephalus*)

Caractéristiques : 1. grandes écailles, beaucoup plus profondes que larges; 2. corps relativement profond; 3. les rayures foncées sur les flancs supérieurs se rencontrent au milieu du dos derrière la nageoire dorsale pour former de grands V; 4. les écailles entre la tête et la nageoire dorsale ne sont pas comprimées.

Taille : 80 mm; 238 mm **Espèces semblables :** méné des ruisseaux

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario **Habitat :** cours d'eau de taille moyenne dépourvus d'herbes aquatiques avec une alternance de fosses et de rapides sur un fond de gravier ou de pierres, souvent avec un peu de limon

Utilisation comme appât : inconnue



MULET À CORNES

(*Semotilus atromaculatus*)

Caractéristiques : 1. grande tache noire devant la base de la nageoire dorsale; 2. tache caudale noire (pas évidente sur les grands individus); 3. rayure noire sur le flanc s'étendant autour du museau et sur la lèvre supérieure

Taille : 100 mm; 294 mm **Espèces semblables :** ouitouche, tête à taches rouges, méné de lac, méné bâton

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** petits cours d'eau limpides; littoral de petits lacs

Utilisation comme appât : l'un des ménés appâts les plus importants, car il est robuste, a une grande taille une fois adulte et peut être capturé facilement dans la plupart des ruisseaux



OUTOUCHE

(*Semotilus corporalis*)

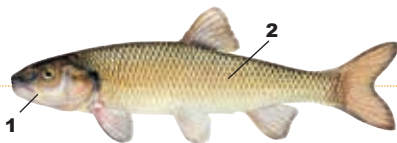
Caractéristiques : 1. petit barbillon épais dans la rainure au-dessus du coin de la bouche; 2. écailles sur le dos et le flanc supérieur pourvues d'une bordure foncée.

Taille : 200 mm; 470 mm

Espèces semblables : mulet à cornes, tête à taches rouges, méné de lac, méné bâton

Répartition en Ontario : est de l'Ontario **Habitat :** lacs et cours d'eau limpides, vifs à fond de gravier

Utilisation comme appât : utilisation limitée



TÊTE À TACHES ROUGES

(*Nocomis biguttatus*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la grande bouche;

2. grandes écailles à bordure foncée; 3. tache à la base de la queue.

Taille : 90 mm; 160 mm **Espèces semblables :** mulot à cornes, ouitouche, méné de lac, méné bâton

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario, espèce introduite ailleurs **Habitat :** cours d'eau limpides de taille petite à moyenne aux fonds de gravier **Utilisation comme appât :** poisson non important comme espèce appât en Ontario, probablement en raison de sa répartition limitée et du fait qu'on peut ne pas le distinguer du mulot à cornes plus courant; très estimé dans le Nord des États-Unis, surtout pour le grand brochet; atteint une grande taille, est robuste et peut résister à la manutention dans les réservoirs de stockage commerciaux et les seaux à appâts



MÉNÉ BÂTON

(*Nocomis micropogon*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la grande bouche; 2. grandes écailles à bordure foncée; 3. pas de tache sur la queue.

Taille : 100 mm; 239 mm

Espèces semblables : mulot à cornes, ouitouche, tête à taches rouges, méné de lac

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario, espèce introduite ailleurs

Habitat : cours d'eau moyens avec substrat de gravier ou de rocher

Utilisation comme appât : lorsqu'il est utilisé comme poisson-appât, on risque de ne pas le distinguer du mulot à cornes plus courant



MÉNÉ DE LAC

(*Couesius plumbeus*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la grande bouche; 2. grandes nageoires pectorales; 3. flancs et dos de couleur plomb.

Taille : 100 mm; 207 mm

Espèces semblables : mulot à cornes, ouitouche, tête à taches rouges, méné bâton

Répartition en Ontario : générale

Habitat : fosses et rapides à fond de gravier des cours d'eau et des lacs

Utilisation comme appât : utilisation limitée comme appât vivant pour la pêche au touladi dans les environs de Rossport, lac Supérieur; poisson pêché pendant les montaisons printanières par les pêcheurs d'appâts pour l'appât du doré



BEC-DE-LIÈVRE

(*Exoglossum maxillingua*)

Caractéristiques : 1. lobe charnu de chaque côté de la mâchoire inférieure.

Taille : 100 mm; 140 mm

Espèces semblables : aucune

Répartition en Ontario : sud-est de l'Ontario

Habitat : cours d'eau chauds, limpides et graveleux relativement dépourvus de végétation et de vase; réside surtout sous les pierres dans les fosses tranquilles

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et des espèces menacées dans la LEVD.



MÉNÉ ÉMERAUDE

(*Notropis atherinoides*)

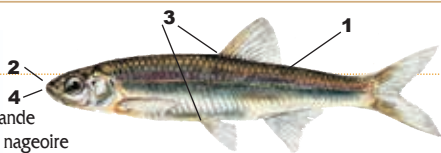
Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. grande bouche sur museau assez pointu; 3. origine de la nageoire dorsale derrière l'origine de la nageoire pelvienne; 4. lèvres noires (moitié avant).

Taille : 75 mm; 124 mm

Espèces semblables : tête rose, méné miroir

Répartition en Ontario : générale **Habitat** : commun dans les rivières et lacs de grande taille

Utilisation comme appât : poisson-appât très prisé, particulièrement pour la pêche sur glace; le plus important poisson-appât commercial en Ontario; **PRUDENCE** : en raison de sa ressemblance avec le méné miroir en péril



TÊTE ROSE

(*Notropis rubellus*)

Caractéristiques : 1. corps svelte allongé; 2. grande bouche sur long museau très pointu; 3. origine de la nageoire dorsale bien derrière l'origine de la nageoire pelvienne; 4. rouge pâle à la base de la nageoire dorsale.

Taille : 65 mm; 87 mm

Espèces semblables : méné émeraude, méné miroir **Répartition en Ontario** : sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau limpides et vifs de taille petite à moyenne aux fonds de gravier fin ou de pierres, normalement dans les radiers ou autour des radiers

Utilisation comme appât : ne se conserve pas facilement dans les réservoirs commerciaux



MÉNÉ MIROIR

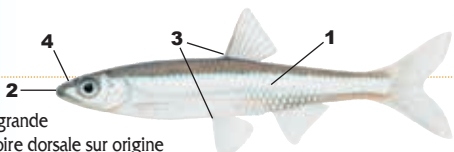
(*Notropis photogenis*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. grande bouche sur long museau; 3. origine de la nageoire dorsale sur origine de la nageoire pelvienne; 4. deux croissants noirs entre les narines.

Taille : 100 mm; 138 mm

Espèces semblables : méné émeraude, tête rose **Répartition en Ontario** : populations isolées dans le sud de l'Ontario **Habitat** : cours d'eau limpides de taille moyenne à grande dépourvus d'herbes aquatiques aux fonds de gravier ou de pierres, normalement dans les radiers et les rapides

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEP et la LEVD.



VENTRE CITRON

(*Chrosomus neogaeus*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles; 2. grande bouche s'étendant sous les yeux; 3. une seule rayure noire sur le flanc.

Taille : 75 mm; 106 mm

Espèces semblables : ventre rouge du nord, mulot perlé

Répartition en Ontario : centre et nord de l'Ontario, répartition limitée dans le sud de l'Ontario

Habitat : petits ruisseaux et lacs frais et tourbeux normalement aux fonds vaseux et avec végétation à proximité; souvent courant dans les étangs de castors

Utilisation comme appât : poisson-appât souvent abondant à répartition étendue



VENTRE ROUGE DU NORD

(*Chrosomus eos*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles; 2. petite bouche; 3. deux rayures noires sur le flanc.

Taille : 55 mm; 80 mm

Espèces semblables : ventre citron, mulet perlé

Répartition en Ontario : générale dans le centre et le nord de l'Ontario, limitée dans le sud de l'Ontario

Habitat : ruisseaux, étangs et petits lacs tourbeux aux fonds de terre tourbeuse organique et avec végétation

Utilisation comme appât : espèce généralement considérée comme trop petite pour un méné appât, mais elle est robuste et se trouve facilement dans les régions moins peuplées de l'Ontario, où on l'utilise comme appât



MULET PERLÉ DU NORD

(*Margariscus nachtriebi*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles; 2. petite bouche; 3. barbillon dans la rainure au-dessus de la lèvre (souvent manquant sur un flanc ou sur les deux); 4. de nombreuses petites taches noires et brunes sur le flanc argenté.

Taille : 90 mm; 160 mm

Espèces semblables : ventre citron, ventre rouge du nord

Répartition en Ontario : générale

Habitat : cours d'eau, étangs et petits lacs bourbeux aux fonds de sable ou de gravier

Utilisation comme appât : dans de nombreuses régions, il s'agit d'un méné appât important, mais normalement, il n'est pas reconnu parmi les autres espèces avec lesquelles il est vendu comme méné ou mulet



MÉNÉ FANTÔME

(*Notropis buchanaui*)

Caractéristiques : 1. corps translucide de couleur blanc laiteux.

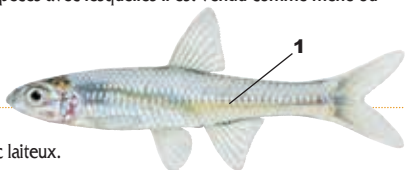
Taille : 55 mm; 58 mm

Espèces semblables : méné pâle, méné paille, méné de rivière

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux tranquilles des grands ruisseaux, rivières et lacs aux fonds de sable et de gravier et avec une certaine végétation aquatique

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario



MÉNÉ PÂLE

(*Notropis volucellus*)

Caractéristiques : 1. bande latérale faiblement pigmentée; 2. pigment noir à la base de la nageoire anale.

Taille : 60 mm; 81 mm

Espèces semblables : méné fantôme, méné paille, méné de rivière

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** eaux tranquilles ou calmes des cours d'eau, rivières et lacs

Utilisation comme appât : commun; habituellement capturé de façon imprévue lors de la récolte d'autres poissons-appâts, comme le méné émeraude; **PRUDENCE :** à cause de sa ressemblance avec le méné fantôme, illégal



MÉNÉ DE RIVIÈRE

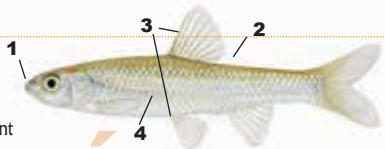
(*Notropis blennius*)

Caractéristiques : 1. Museau arrondi qui surplombe la bouche; 2. Bande foncée uniforme le long du dos; 3. Le point d'origine de la nageoire dorsale est parfaitement aligné avec le point d'origine de la nageoire pelvienne;

4. Principalement de couleur argentée avec une petite pigmentation foncée sur les côtés. Taille : 89 mm; 97 mm

Espèces semblables : méné fantôme, méné pâle, méné paille **Répartition en Ontario :** nord-ouest de l'Ontario, rivière à la pluie et lac des Bois **Habitat :** les bassins et les chenaux principaux des rivières de taille moyenne à grande, dont le débit est faible à modéré et dont les substrats sont de limon et de gravier

Utilisation comme appât : utilisation illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



MÉNÉ PAILLE

(*Notropis stramineus*)

Caractéristiques : 1. bande latérale faiblement pigmentée; 2. pas de pigment noir à la base de la nageoire anale.

Taille : 65 mm; 85 mm **Espèces semblables :** méné fantôme, méné pâle

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario **Habitat :** petits fonds sablonneux des lacs et rivières de taille petite à grande comportant quelques plantes aquatiques à racines

Utilisation comme appât : se transporte et tient bien dans les réservoirs commerciaux, peut résister aux conditions à faible teneur en oxygène; **PRUDENCE :** à cause de sa ressemblance avec le méné fantôme, illégal



MÉNÉ JAUNE

(*Notemigonus crysoleucas*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut; 2. corps profond, mais très mince; 3. aileron sans écaille sur le ventre s'étendant de la nageoire pelvienne à la nageoire anale.

Taille : 100 mm; 230 mm **Espèces semblables :** rotengle

Répartition en Ontario : générale

Habitat : eaux limpides, tranquilles et envahies par la végétation des cours d'eau, rivières et lacs

Utilisation comme appât : l'un des poissons-appâts des plus prisés en Amérique du Nord (y compris en Ontario); facilement endommagé par la manutention; **PRUDENCE :** car très semblable au rotengle, illégal



ROTENGLE

(*Scardinius erythrophthalmus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;

2. corps profond, mais très mince; 3. aileron avec écailles sur le ventre s'étendant de la nageoire pelvienne à la nageoire anale;

4. nageoires anale, pelvienne et pectorale rouge vif, nageoires dorsale et caudale brun rouge.

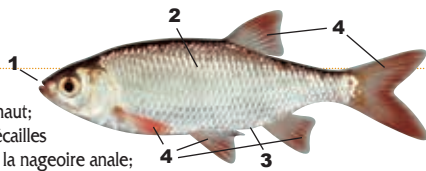
Taille : 200 mm; 385 mm

Espèces semblables : méné jaune

Répartition en Ontario : populations isolées introduites dans le sud de l'Ontario

Habitat : eaux limpides, tranquilles et envahies par la végétation des cours d'eau, rivières et lacs

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; espèce envahissante



MÉNÉ D'OMBRE

(*Lythrurus umbratilis*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles devant la nageoire dorsale; 2. tache foncée à l'origine de la nageoire dorsale.

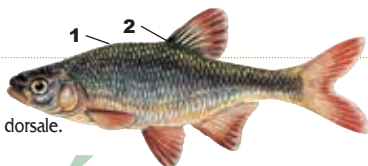
Taille : 65 mm; 73 mm

Espèces semblables : méné bleu

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux tranquilles des ruisseaux et des rivières de taille petite à moyenne, avec une certaine végétation

Utilisation comme appât : espèce généralement considérée comme trop petite et rare en Ontario pour être utilisée comme poisson-appât



MÉNÉ BLEU

(*Cyprinella spiloptera*)

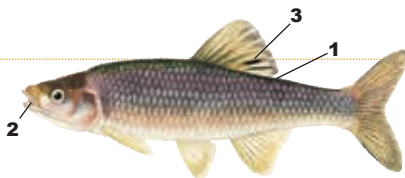
Caractéristiques : 1. écailles en forme de losanges sur le flanc (plus hautes que larges); 2. barre sombre ou noire sur le menton; 3. tache noire sur la moitié arrière de la nageoire dorsale.

Taille : 75 mm; 115 mm **Espèces semblables :** méné d'ombre

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau de taille moyenne à grande dépourvus de végétation aux fonds de sable, de gravier ou de pierres, souvent dans des eaux plutôt turbides

Utilisation comme appât : peut être utilisé comme poisson-appât, mais n'a pas une réelle importance en Ontario à cause de sa répartition limitée; ne se conserve pas facilement dans les réservoirs



MÉNÉ À GRANDES ÉCAILLES

(*Macrhybopsis storeriana*)

Caractéristiques : 1. museau arrondi surplombant la bouche; 2. barbillon au coin de la bouche; 3. pas de tache sur le pédoncule caudal.

Taille : 120 mm; 225 mm

Espèces semblables : queue à tache noire

Répartition en Ontario : lac Érié, lac Sainte-Claire

Habitat : eaux peu profondes du lac Érié et du lac Sainte-Claire

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition dans la LEP et des espèces menacées dans la LEVD.



QUEUE À TACHE NOIRE

(*Notropis hudsonius*)

Caractéristiques : 1. museau arrondi surplombant la bouche; 2. Pas de barbillon; 3. grande tache caudale noire.

Taille : 70 mm; 142 mm **Espèces semblables :** méné à grandes écailles

Répartition en Ontario : générale

Habitat : grands lacs et rivières, normalement avec petits fonds sablonneux ou rocheux et avec couverture végétale clairsemée

Utilisation comme appât : le méné appât le plus souvent utilisé dans de nombreuses parties du nord et de l'est de l'Ontario



CARPE COMMUNE

(*Cyprinus carpio*)

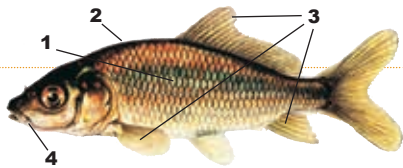
Caractéristiques : 1. grandes écailles; 2. corps profond et épais, fortement arqué vers la nageoire dorsale, derrière aplati; 3. épine dentée devant les nageoires dorsale, pectorale et anale; 4. deux barbillons de chaque côté de la mâchoire supérieure.

Taille : 370 mm; 991 mm **Espèces semblables :** carassin doré, carpe de roseau, tanche

Répartition en Ontario : espèce introduite dans tout le sud de l'Ontario, populations isolées dans le nord

Habitat : vaste éventail d'habitats, dans les cours d'eau de taille petite à grande, les rives des lacs sur tous les types de substrat

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; introduite



CARASSIN DORÉ

(*Carassius auratus*)

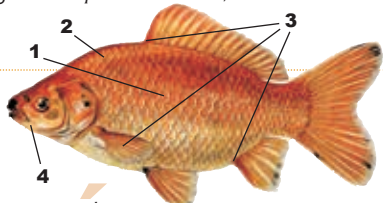
Caractéristiques : 1. grandes écailles; 2. corps profond et mince, fortement arqué vers la nageoire dorsale, pectorale et anale; 3. épine dentée devant les nageoires dorsale, pectorale et anale; 4. Pas de barbillon.

Taille : 190 mm; 393 mm **Espèces semblables :** carpe commune, tanche

Répartition en Ontario : espèce introduite dans tout le sud de l'Ontario, populations isolées ailleurs

Habitat : vaste éventail d'habitats, dans les cours d'eau de taille petite à grande, les rives des lacs sur tous les types de substrat

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; introduite



TANCHE

(*Tinca tinca*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles; 2. un barbillon de chaque côté de la mâchoire supérieure.

Taille : 250 mm; 500 mm

Espèces semblables : carpe commune, carassin doré, sucet de lac

Répartition en Ontario : espèce potentiellement envahissante

Habitat : étangs, lacs et cours d'eau peu profonds vaseux avec végétation au fond

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



CARPE À GROSSE TÊTE

(*Hypophthalmichthys nobilis*)

Caractéristiques : 1. œil situé plus bas que la bouche; 2. petites écailles avec taches foncées; 3. pas de barbillon; 4. pas de long dernier rayon sur la nageoire dorsale.

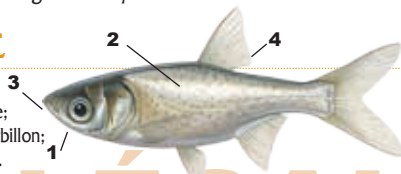
Taille : jusqu'à 1 500 mm

Espèces semblables : carpe argentée, alose noyer

Répartition en Ontario : espèce potentiellement envahissante

Habitat : vaste éventail d'habitats dans les cours d'eau et lacs de grande taille

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*, de la *Loi sur les espèces envahissantes* et du *Règlement sur les EAE fédéral*



CARPE NOIRE

(*Mylopharyngodon piceus*)

Caractéristiques : 1. grandes écailles; 2. corps épais, pas profond; 3. grandes écailles pourvues d'une bordure foncée; 4. pas d'épines sur les nageoires dorsale, pectorale et anale; 5. pas de barbillon.

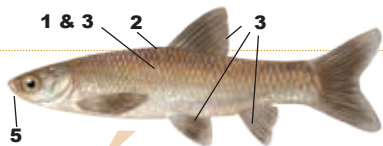
Taille : jusqu'à 1 500 mm

Espèces semblables : carpe de roseau, carassin doré, tanche

Répartition en Ontario : espèce potentiellement envahissante

Habitat : vaste éventail d'habitats dans les cours d'eau et lacs de grande taille

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*, de la *Loi sur les espèces envahissantes* et du *Règlement sur les EAE fédéral*



CARPE DE ROSEAU

(*Ctenopharyngodon idella*)

Caractéristiques : 1. grandes écailles; 2. corps épais, pas profond; 3. grandes écailles pourvues d'une bordure foncée; 4. Pas d'épines sur les nageoires dorsale, pectorale et anale; 5. pas de barbillon.

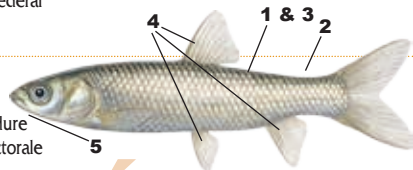
Taille : jusqu'à 1 500 mm

Espèces semblables : carpe noire, carpe commune, carassin doré, ouitouche

Répartition en Ontario : individus isolés introduits dans le sud de l'Ontario

Habitat : vaste éventail d'habitats, grands cours d'eau et rives des lacs, habituellement avec de la végétation aquatique

Utilisation comme appât : espèce envahissante; espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*, de la *Loi sur les espèces envahissantes* et du *Règlement sur les EAE fédéral*



CARPE ARGENTÉE

(*Hypophthalmichthys molitrix*)

Caractéristiques : 1. œil situé plus bas que la bouche; 2. petites écailles brillantes; 3. pas de barbillon; 4. pas de long dernier rayon sur la nageoire dorsale.

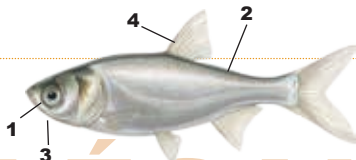
Taille : jusqu'à 1 500 mm

Espèces semblables : carpe à grosse tête, alose noyer

Répartition en Ontario : espèce potentiellement envahissante

Habitat : vaste éventail d'habitats dans les cours d'eau et lacs de grande taille

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*, de la *Loi sur les espèces envahissantes* et du *Règlement sur les EAE fédéral*



GRAVELIER

(*Erimystax x-punctatus*)

Caractéristiques : 1. petit barbillon mince au coin de la bouche; 2. nombreuses marques foncées sur le dos et le flanc.

Taille : 75 mm; 94 mm

Espèces semblables : mulet à cornes, ouitouche, tête à taches rouges, méné de lac, méné bâton

Répartition en Ontario : espèce connue seulement dans la rivière Thames dans les années 1950

Habitat : cours d'eau de taille petite à grande aux fonds de gravier, de préférence paresseux et profonds

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces disparues dans la LEP et la LEVD



MÉNÉ LONG

(*Clinostomus elongatus*)

Caractéristiques : 1. long museau pointu et très grande bouche;
2. rayure rouge vif sur le flanc inférieur.

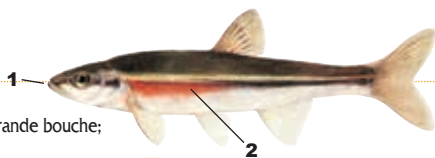
Taille : 75 mm; 107 mm

Espèces semblables : ventre citron, ventre rouge du nord, mulet perlé

Répartition en Ontario : populations isolées dans tout le sud de l'Ontario et Sault Ste. Marie

Habitat : cours d'eau limpides, frais et vifs sur substrat de pierres ou de gravier

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition dans la LEP et la LEVD



MEUNIER ROUGE

(*Catostomus catostomus*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses avec de nombreux « boutons »;
2. très petites écailles.

Taille : 335 mm; 600 mm

Espèces semblables : meunier à tête carrée, meunier noir

Répartition en Ontario : Grands Lacs, centre et nord de l'Ontario

Habitat : lacs froids et profonds

Utilisation comme appât : utilisation fortuite seulement; prise rarement avec les petits meuniers noirs



MEUNIER À TÊTE CARRÉE

(*Hypentelium nigricans*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses avec des « boutons »;
2. grandes écailles; 3. grande tête rectangulaire, généralement plate (jeune) ou concave (adulte) entre les yeux; 4. De trois à six bandes brun foncé sur le dessus.

Taille : 90 mm; 370 mm **Espèces semblables :** meunier rouge, meunier noir

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : rades et fosses adjacentes des cours d'eau limpides et peu profonds avec substrat de gravier ou de pierres; on le retrouve peu fréquemment dans les lacs peu profonds près des embouchures des cours d'eau

Utilisation comme appât : limitée, vendue parfois comme appât pour le « brochet »



MEUNIER NOIR

(*Catostomus commersonii*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses (la lèvre inférieure est presque deux fois plus épaisse que la lèvre supérieure) avec de nombreux « boutons »; 2. petites écailles.

Taille : 410 mm; 579 mm

Espèces semblables : meunier rouge, meunier à tête carrée

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** vaste éventail d'habitats

Utilisation comme appât : générale; souvent vendue comme appât pour le « brochet »



SUCET DE LAC

(*Erimyzon sucetta*)

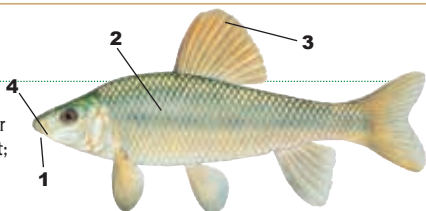
Caractéristiques : 1. lèvres minces avec rainures sur une petite bouche légèrement tournée vers le haut; 2. corps profond; 3. bord arrondi sur la nageoire dorsale; 4. pas de barbillon.

Taille : 200 mm; 280 mm **Espèces semblables :** autres catostomes; tanche

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : étangs et lacs peu profonds, limpides avec végétation et fond de vase, de sable ou de débris; rarement dans les cours d'eau

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEVD et des espèces en voie de disparition dans la LEP



CHEVALIER NOIR

(*Moxostoma duquesnei*)

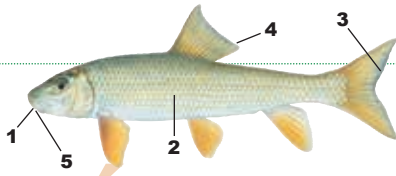
Caractéristiques : 1. la bouche sous le museau est pourvue de lèvres épaisses avec rainures; 2. grandes écailles; 3. nageoire caudale grise; 4. nageoire dorsale concave; 5.èvre inférieure non dentelée.

Taille : 400 mm; 534 mm **Espèces semblables :** chevalier doré, chevalier jaune, chevalier de rivière, chevalier rouge, chevalier blanc, meunier noir

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : bassins dans les rivières de taille moyenne à grande à courant rapide

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEP et la LEVD



CHEVALIER DORÉ

(*Moxostoma erythrum*)

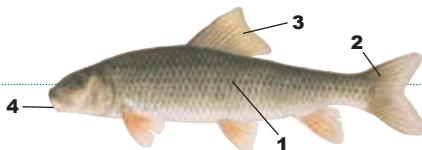
Caractéristiques : 1. grandes écailles; 2. nageoire caudale grise; 3. nageoire dorsale concave; 4.èvre inférieure dentelée.

Taille : 370 mm; 495 mm **Espèces semblables :** chevalier noir, chevalier jaune, chevalier de rivière, chevalier rouge, chevalier blanc, meunier noir

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : cours d'eau limpides de taille petite à grande, dans les radiers et sur divers substrats

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



CHEVALIER JAUNE

(*Moxostoma valenciennesi*)

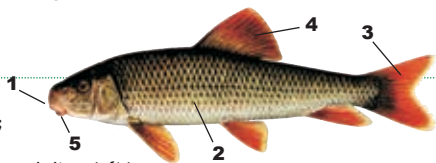
Caractéristiques : 1. lèvres épaisses avec rainures; 2. grandes écailles; 3. nageoire caudale rouge; 4. nageoire dorsale concave; 5. rainures parallèles sur laèvre inférieure.

Taille : 410 mm; 688 mm **Espèces semblables :** chevalier noir, chevalier doré, chevalier de rivière, chevalier rouge, chevalier blanc, meunier noir

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau de grande taille dans des radiers aux fonds de sable clair, gravier ou blocs

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



CHEVALIER DE RIVIÈRE

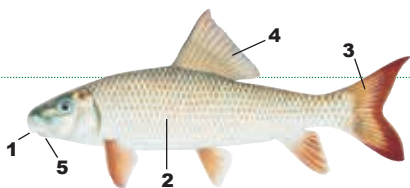
(*Moxostoma carinatum*)

Caractéristiques : 1. la bouche sous le museau est pourvue de lèvres épaisses avec rainures;
2. grandes écailles; 3. nageoire caudale rouge;
4. bord de la nageoire dorsale habituellement droit;
5. rainures parallèles sur la lèvre inférieure. **Taille :** 450 mm; 798 mm

Espèces semblables : chevalier noir, chevalier doré, chevalier jaune, chevalier rouge, chevalier blanc, meunier noir **Répartition en Ontario :** populations isolées dans le sud de l'Ontario

Habitat : bassins rocheux et rapides de cours d'eau de petite et grande taille; retenues d'eau

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD



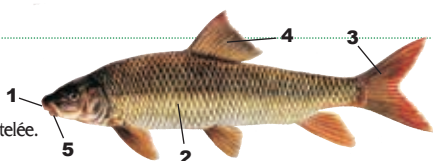
CHEVALIER ROUGE

(*Moxostoma macrolepidotum*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses avec rainures;
2. grandes écailles; 3. nageoire caudale rouge;
4. nageoire dorsale concave; 5. lèvre inférieure dentelée. **Taille :** 410 mm; 615 mm

Espèces semblables : chevalier noir, chevalier doré, chevalier jaune, chevalier de rivière, chevalier blanc, meunier noir **Répartition en Ontario :** générale **Habitat :** lacs et rivières aux fonds de sable ou de gravier pas trop vaseux

Utilisation comme appât : AVEC PRUDENCE : car il est difficile de distinguer le chevalier rouge d'autres espèces de chevalier (dont des espèces en péril)



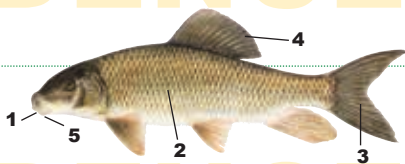
CHEVALIER BLANC

(*Moxostoma anisurum*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses et rainures ou boutons sur la bouche sous le museau;
2. grandes écailles; 3. nageoire caudale grise;
4. nageoire dorsale convexe; 5. lèvre inférieure dentelée. **Taille :** 400 mm; 686 mm

Espèces semblables : chevalier noir, chevalier doré, chevalier jaune, chevalier de rivière, chevalier rouge, meunier noir **Répartition en Ontario :** générale **Habitat :** bassins et rapides de fonds vaseux ou rocheux de cours d'eau de petite et grande taille; occasionnellement les lacs

Utilisation comme appât : AVEC PRUDENCE : car il est difficile de distinguer le chevalier rouge d'autres espèces de chevalier (dont des espèces en péril)



MEUNIER TACHETÉ

(*Minytrema melanops*)

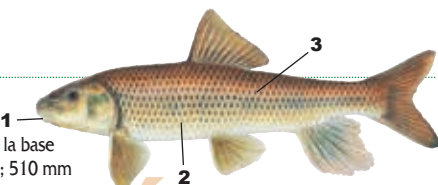
Caractéristiques : 1. lèvres minces avec rainures; 1
2. petites écailles; 3. rangées de taches foncées à la base des écailles sur le dos et le flanc. **Taille :** 255 mm; 510 mm

Espèces semblables : autres catostomes

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : ruisseaux et petites rivières aux fonds sablonneux, graveleux ou d'argile dure sans vase, mais à l'occasion dans les grandes rivières et les bassins de retenue

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD



UMBRE DE VASE

(*Umbra limi*)

Caractéristiques : 1. nageoires dorsale et anale situées à l'arrière du corps; 2. barre noire sur la base de la nageoire caudale; 3. nageoire caudale arrondie.

Taille : 75 mm; 140 mm

Espèces semblables : fondule rayé; fondule barré

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau et étangs calmes aux fonds boueux, souvent à végétation dense

Utilisation comme appât : espèce vendue et utilisée comme appât, robuste (capable de respirer l'air)



LÉGAL

ÉPERLAN ARC-EN-CIEL

(*Osmerus mordax*)

Caractéristiques : 1. corps allongé, fuselé; 2. nageoire adipeuse; 3. grandes dents sur la mâchoire et la langue.

Taille : 190 mm; 273 mm

Espèces semblables : espèces de cisco (poisson-appât illégal, le plus à risque; la plupart ne sont pas inclus dans le présent guide)

Répartition en Ontario : espèce indigène dans la vallée de l'Outaouais en Ontario, introduction générale ailleurs

Habitat : eaux libres des lacs

Utilisation comme appât : espèce introduite; illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



ILLÉGAL

CISCO

(*Coregonus artedii*)

Caractéristiques : 1. corps allongé, fuselé;

2. nageoire adipeuse; 3. Pas de dents.

Taille : 250 mm; 597 mm

Espèces semblables : éperlan arc-en-ciel; autres espèces de cisco (poisson-appât illégal, le plus à risque; non inclus dans le présent guide)

Répartition en Ontario : Grands Lacs, centre et nord de l'Ontario

Habitat : principalement dans les eaux libres des lacs, mais possiblement dans les grandes rivières

Utilisation comme appât : espèce populaire dans certains endroits comme poisson-appât pour le touladi et le saumon; AVEC PRUDENCE : car il ressemble à l'éperlan arc-en-ciel, qui est illégal et à d'autres espèces de cisco en péril



ENCE

CRAYON D'ARGENT

(*Labidesthes sicculus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;

2. deux nageoires dorsales; 3. longue nageoire anale.

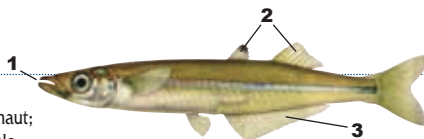
Taille : 75 mm; 108 mm

Espèces semblables : méné émeraude, éperlan arc-en-ciel, méné miroir

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : eaux de surface chaudes des cours d'eau limpides et des rives des lacs

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



ILLÉGAL

Umbres de vase 

Éperlans 

Saumons,
truites et ciscos 

Poissons d'argent

FONDULE BARRÉ

(*Fundulus diaphanus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;
2. de 12 à 20 barres verticales.

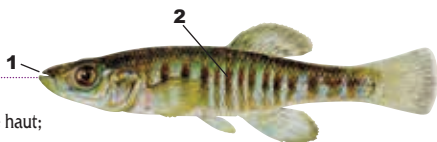
Taille : 70 mm; 99 mm

Espèces semblables : fondule rayé; ombre de vase

Répartition en Ontario : sud et nord-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux de surface chaudes des cours d'eau limpides et des rives des lacs

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



FONDULE RAYÉ

(*Fundulus notatus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;
2. rayure latérale foncée sur le flanc.

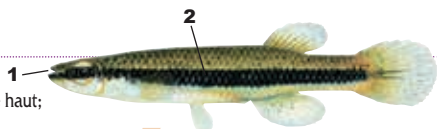
Taille : 50 mm; 67 mm

Espèces semblables : fondule barré; ombre de vase

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux de surface chaudes de petits cours d'eau

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD



MÉNÉ À GRANDES ÉCAILLES

(*Percopsis omiscomaycus*)

Caractéristiques : 1. grande tête sans écailles;
2. nageoire adipeuse; 3. épines dans les nageoires dorsale,
anale et pelvienne; 4. rangées de sept à dix taches sombres
sur le dos, le flanc supérieur et le flanc.

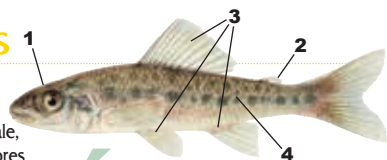
Taille : 90 mm; 150 mm

Espèces semblables : aucune

Répartition en Ontario : générale

Habitat : lacs ou chutes d'eau profondes des petites à grandes rivières, normalement aux fonds de sable

Utilisation comme appât : capture fortuite; vendue mélangée avec d'autres espèces



ÉPINOCHÉ À CINQ ÉPINES

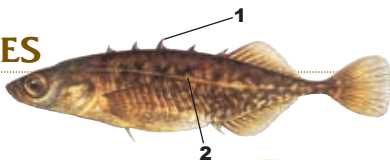
(*Culaea inconstans*)

Caractéristiques : 1. de 4 à 7 (habituellement 5) épines
dorsales courtes; 2. corps profond et mince sans plaque
osseuse sur le flanc.

Taille : 50 mm; 87 mm **Espèces semblables :** épinoches à quatre épines, à neuf épines et à trois épines

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** eaux tranquilles avec végétation des petites rivières, étangs ou lacs aux fonds de sable, de terre tourbeuse ou de boue

Utilisation comme appât : utilisation fortuite seulement; **AVEC PRUDENCE :** à cause de sa ressemblance avec l'épinoche à quatre épines, qui est illégale



ÉPINOCHÉ À QUATRE ÉPINES

(*Apeltes quadracus*)

Caractéristiques : 1. quatre épines dorsales de diverses longueurs, grand écart avant la dernière épine;

2. Pas de plaque osseuse sur le flanc.

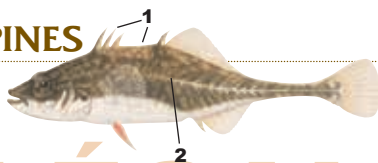
Taille : 45 mm; 53 mm

Espèces semblables : épinoches à cinq épines, à neuf épines et à trois épines

Répartition en Ontario : espèce introduite dans le nord-ouest du lac Supérieur

Habitat : eaux tranquilles avec végétation

Utilisation comme appât : espèce introduite; illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*



ÉPINOCHÉ À NEUF ÉPINES

(*Pungitius pungitius*)

Caractéristiques : 1. neuf épines dorsales courtes;

2. corps svelte; 3. aileron bien développé sur le pédoncule caudal;

4. pas de plaque osseuse sur le flanc.

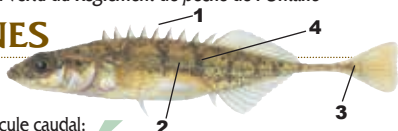
Taille : 65 mm; 89 mm

Espèces semblables : épinoches à cinq épines, à quatre épines et à trois épines

Répartition en Ontario : générale dans le nord de l'Ontario, les Grands Lacs

Habitat : zones peu profondes et avec végétation des cours d'eau, étangs ou lacs; eaux profondes des Grands Lacs

Utilisation comme appât : fortuite seulement



ÉPINOCHÉ À TROIS ÉPINES

(*Gasterosteus aculeatus*)

Caractéristiques : 1. trois épines dorsales, la dernière étant très courte; 2. plaques osseuses sur le flanc;

3. aileron osseux sur le flanc du pédoncule caudal.

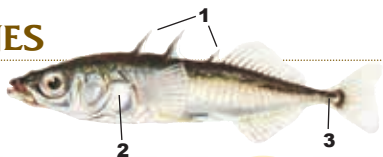
Taille : 50 mm; 75 mm

Espèces semblables : épinoches à cinq épines, à quatre épines et à neuf épines

Répartition en Ontario : populations isolées principalement dans le centre et l'est de l'Ontario

Habitat : zones peu profondes aux fonds de boue ou de sable et végétation

Utilisation comme appât : fortuite; AVEC PRUDENCE : car l'espèce a été introduite dans certaines régions de l'Ontario



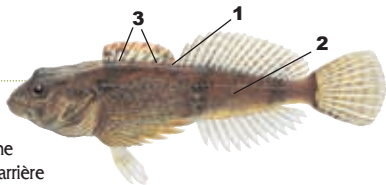
CHABOT TACHETÉ

(*Cottus bairdii*)

Caractéristiques : 1. nageoires dorsales reliées à la base;

2. deux à trois barres foncées sur le corps sous la deuxième nageoire dorsale; 3. grandes taches noires à l'avant et à l'arrière de la première nageoire dorsale. **Taille :** 75 mm; 133 mm

Espèces semblables : chabot visqueux, gobie à taches noires et gobie de la mer Noire (le chabot à tête courte et le chabot de profondeur y ressemblent, mais compte tenu de leurs habitudes en eaux profondes, ils ne sont pas inclus dans le présent guide) **Répartition en Ontario :** générale **Habitat :** radriers des petits cours d'eau et des cours supérieurs aux fonds de pierres ou de gravier; rivages rocheux des lacs **Utilisation comme appât :** limitée; AVEC PRUDENCE : car confusion facile avec les gobies illégaux



CHABOT VISQUEUX

(*Cottus cognatus*)

Caractéristiques : 1. corps long et passablement svelte;
2. trois rayons pelviens; 3. aiguillons sur la tête et derrière la base de la nageoire pectorale.

Taille : 75 mm; 115 mm **Espèces semblables :** chabot tacheté, gobie à taches noires et gobie de la mer Noire (le chabot à tête courte et le chabot de profondeur y ressemblent, mais compte tenu de leurs habitudes en eaux profondes, ils ne sont pas inclus dans le présent guide)

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** zones rocheuses des cours d'eau et lacs froids

Utilisation comme appât : limitée; **AVEC PRUDENCE :** car confusion facile avec les gobies illégaux



DARD NOIR

(*Percina maculata*)

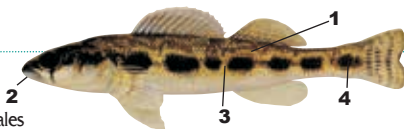
Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. grande bouche; 3. De six à neuf grandes taches ovales noires sur le flanc; 4. tache caudale noire.

Taille : 60 mm; 99 mm **Espèces semblables :** fouille-roche zébré

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : radiers et fosses des cours d'eau de taille moyenne aux fonds de gravier et de sable et à végétation abondante

Utilisation comme appât : fortuite seulement



FOUILLE-ROCHE GRIS

(*Percina copelandi*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. museau arrondi;
3. de 9 à 10 taches noires horizontales oblongues sur le flanc;
4. marques noires en forme de X et de W sur le flanc et le flanc supérieur.

Taille : 45 mm; 73 mm **Espèces semblables :** dard de rivière

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud-ouest et le sud-est de l'Ontario

Habitat : fosses et bords des radiers des cours d'eau de taille petite à moyenne, normalement aux fonds de sable et de gravier; rives des lacs

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEVD. Les populations du lac Ontario et du lac Érié sont inscrites sur la liste des espèces en voie de disparition dans la LEP. Les populations de Saint Laurent sont inscrites sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP.



FOUILLE-ROCHE ZÉBRÉ

(*Percina caprodes*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. grande bouche; 3. tache sombre en forme de larme;
4. nombreuses barres alternées longues et courtes sur le flanc.

Taille : 90 mm; 180 mm

Espèces semblables : dard noir

Répartition en Ontario : générale

Habitat : cours d'eau, rivières et lacs de taille moyenne à grande, aux fonds de sable et de gravier

Utilisation comme appât : espèce utilisée à l'occasion comme appât vivant, mais ne peut pas tenir longtemps dans un seau à appâts.



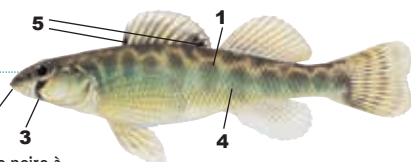
DARD DE RIVIÈRE

(*Percina shumardi*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. grande bouche; 3. tache noire en forme de larme;
4. de 8 à 15 rayures noires sur le flanc; 5. petite tache noire à

l'avant, grosse tache noire près de l'arrière de la première nageoire dorsale. **Taille :** 50 mm; 76 mm

Espèces semblables : fouille-roche gris **Répartition en Ontario :** générale dans le nord de l'Ontario, populations isolées dans le sud-ouest de l'Ontario **Habitat :** cours d'eau de taille moyenne à grande dont le courant est fort et profond aux fonds de sable, de gravier ou de roche **Utilisation comme appât :** Utilisation illégale des populations des Grands Lacs et du haut Saint Laurent, car elles sont inscrites sur la liste des espèces en voie de disparition dans la LEVD. Selon l'évaluation réalisée par le COSEPAC, ces populations sont en voie de disparition, mais leur statut dans la LEP est en attente. L'espèce peut seulement être utilisée comme appât dans le Nord-Ouest de l'Ontario.



DARD BARRÉ

(*Etheostoma flabellare*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. petite bouche;
3. bandes noires sur la deuxième nageoire dorsale et sur la nageoire caudale; 4. boutons dorés sur les extrémités ou les épines dorsales.

Taille : 50 mm; 82 mm

Espèces semblables : dard vert, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, petit dard, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris **Répartition en Ontario :** sud-ouest de l'Ontario

Habitat : cours d'eau aux fonds de gravier ou de roche et à débit lent à modéré

Utilisation comme appât : fortuite seulement



DARD VERT

(*Etheostoma blennioides*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. petite bouche; 3. tache sombre en forme de larme;
4. de 5 à 18 marques vertes en forme de W ou V ou barres sur le flanc.

Taille : 75 mm; 100 mm **Espèces semblables :** dard barré, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, petit dard, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud-ouest de l'Ontario **Habitat :** cours d'eau de taille petite à grande parmi les pierres et les petits rochers avec algues filamenteuses fixées

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario*; introduite au-delà de l'aire de répartition indigène



DARD À VENTRE JAUNE

(*Etheostoma exile*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. petite bouche; 3. tache noire en forme de larme;

4. bande rouge médiane sur la première nageoire dorsale. **Taille :** 50 mm; 72 mm

Espèces semblables : dard barré, dard vert, raseux-de-terre noir, petit dard, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : générale

Habitat : eaux limpides, calmes ou paresseuses des cours d'eau, des rivières et lacs de taille petite à moyenne avec végétation aquatique et fond de débris organiques et de sable

Utilisation comme appât : fortuite seulement



RASEUX-DE-TERRE NOIR

(*Etheostoma nigrum*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;

2. petite bouche; 3. tache noire en forme de larme;

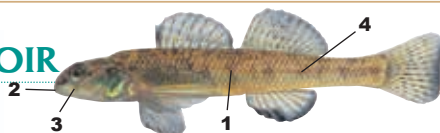
4. marques brun foncé en forme de X et de W sur le flanc.

Taille : 50 mm; 72 mm **Espèces semblables** : dard barré, dard vert, dard à ventre jaune, petit dard, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : générale

Habitat : vaste éventail d'habitats aquatiques, le plus courant étant les eaux tranquilles aux fonds de sable, de gravier, de vase ou une combinaison de ces matières; il fréquente effectivement les zones envahies par la végétation ou les radiers de gravier des cours d'eau

Utilisation comme appât : fortuite seulement



PETIT DARD

(*Etheostoma microperca*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;

2. petite bouche; 3. grande tache noire en forme de larme;

4. bandes vert foncé. **Taille** : 25 mm; 42 mm **Espèces semblables** : dard barré, dard vert, dard à ventre

jaune, raseux-de-terre noir, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario, populations isolées dans le nord de l'Ontario

Habitat : eaux limpides, tranquilles et envahies par la végétation des lacs et des cours d'eau paresseux de taille petite à moyenne

Utilisation comme appât : probablement pas, à cause de sa petite taille



DARD ARC-EN-CIEL

(*Etheostoma caeruleum*)

Caractéristiques : 1. corps relativement profond;

2. petite bouche; 3. pas de tache en forme de larme;

4. de 6 à 10 bandes foncées.

Taille : 50 mm; 71 mm **Espèces semblables** : dard barré, dard vert, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, petit dard, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : radiers à débit rapide aux fonds de gravier ou de roches de cours d'eau de taille petite à moyenne

Utilisation comme appât : fortuite seulement



RASEUX DE TERRE GRIS

(*Etheostoma olmstedii*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. petite

bouche; 3. tache noire en forme de larme; 4. marques

brun foncé en forme de X et de W sur le flanc; 5. six bandes brun foncé.

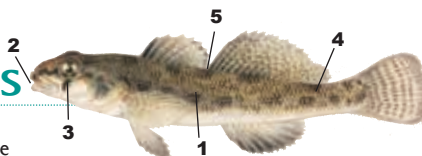
Taille : 55 mm; 81 mm

Espèces semblables : dard barré, dard vert, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, petit dard, dard arc-

en-ciel **Répartition en Ontario** : sud-est de l'Ontario

Habitat : lacs et rivières aux fonds de boue, de sable ou de roches

Utilisation comme appât : fortuite seulement



DARD DE SABLE

(*Ammocrypta pellucida*)

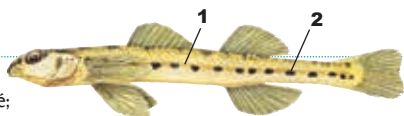
Caractéristiques : 1. corps transparent svelte et allongé;
2. de 10 à 19 taches horizontales vert foncé sur le flanc.

Taille : 60 mm; 84 mm **Espèces semblables :** autres dards

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud-ouest et le sud-est de l'Ontario

Habitat : fonds de sable des cours d'eau de taille petite à grande, plages de grands lacs protégées des vagues

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario; inscrite sur la liste des espèces menacées en vertu de la LEP et des espèces en voie de disparition dans la LEVD.



GRÉMILLE

(*Gymnocephalus cernua*)

Caractéristiques : 1. corps comprimé assez profond;
2. nageoires dorsales épineuses généralement reliées;
3. nombreuses petites taches noires sur les nageoires dorsale et caudale.

Taille : 110 mm; 180 mm

Espèces semblables : perchaude (non incluse dans le présent guide)

Répartition en Ontario : espèce introduite dans l'ouest du lac Supérieur

Habitat : lacs; fosses et marges tranquilles des cours d'eau

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario; espèce envahissante



GOBIE DE LA MER NOIRE

(*Proterorhinus semilunaris*)

Caractéristiques : 1. nageoires pelviennes soudées;
2. longues narines antérieures; 3. nageoire dorsale épineuse aux lignes noires obliques (pas de taches).

Taille : 50 mm; 85 mm

Espèces semblables : gobie à taches noires, chabot tacheté et chabot visqueux (chabot à tête courte et chabot de profondeur – espèces non incluses dans le présent guide)

Répartition en Ontario : populations isolées introduites dans le sud-ouest de l'Ontario et le bassin du lac Supérieur

Habitat : zones peu profondes à végétation des lacs et des cours d'eau

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario; espèce envahissante



GOBIE À TACHES NOIRES

(*Neogobius melanostomus*)

Caractéristiques : 1. nageoires pelviennes soudées;
2. nageoire dorsale épineuse verdâtre à une tache noire.

Taille : 75 mm; 244 mm

Espèces semblables : gobie de la mer Noire, chabot tacheté et chabot visqueux (chabot à tête courte et chabot de profondeur – espèces non incluses dans le présent guide)

Répartition en Ontario : populations introduites dans les Grands Lacs et ses tributaires

Habitat : habitat rocheux ou graveleux; généralement les rives des lacs, mais migration vers les eaux plus profondes en hiver; on le trouve aussi dans les tributaires

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario; espèce envahissante



ÉCREVISSE À TACHES ROUGES

(*Orconectes rusticus*)

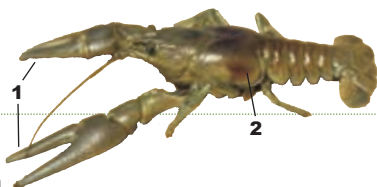
Caractéristiques : 1. pinces verdâtres avec bandes noir foncé près des extrémités; 2. taches brun roux bien en vue de chaque côté de la carapace

Taille : jusqu'à 625 mm **Espèces semblables** : écrevisses indigènes (non incluses dans le présent guide)

Répartition en Ontario : population isolée introduite dans le sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau et lacs à couverture adéquate de roches, de billes et de débris et substrats d'argile, de vase et de gravier

Utilisation comme appât : PRUDENCE : transport terrestre interdit; en général, la récolte commerciale et la vente de l'écrevisse sont interdites; les pêcheurs à la ligne ont le droit d'en prendre aux fins d'appât pour eux-mêmes, mais doivent s'en servir dans le même plan d'eau où ils les ont prises.



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR RÉDUIRE AU MINIMUM LES INCIDENCES SUR LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

- Suivez la plus récente version du Sommaire du Règlement de pêche de l'Ontario (2017) en ce qui concerne la récolte, la vente et l'utilisation de poissons-appâts.
- Ne remettez pas à l'eau un appât vivant et ne jetez pas le contenu d'un seau contenant des appâts, y compris l'eau, dans toute eau ou à 30 m de tout point d'eau - c'est illégal.
- Montrez-vous prudent dans le choix du moment de la récolte des poissons-appâts. On sait que 95 % des poissons-appâts légaux qui figurent dans le présent guide frayent en Ontario durant les mois du printemps (avril à juin).
- Ne faites pas de récolte excessive dans une région.
- Utilisez des pièges au lieu de filets (il est à noter que seuls les pêcheurs titulaires d'un permis peuvent utiliser des sennes, surtout dans les zones à végétation. Les pêcheurs à la ligne résidents doivent utiliser seulement des pièges ou des épuisettes.
- Rappelez-vous que les petits poissons ne sont pas tous des ménés. Les ménés sont une famille précise de poissons, soit la famille des carpes et des ménés (Cyprinidae). Toutes les espèces de poissons, y compris les poissons visés par la pêche sportive, sont petits à un certain moment de leur vie.
- Ne libérez jamais une espèce dans un plan d'eau duquel elle n'a pas été pêchée.
- Si vous pensez avoir pêché des poissons d'espèces en péril, remettez-les tout de suite dans le lieu de la capture.
- Évitez de transférer une espèce introduite - détruisez tous les appâts non utilisés à au moins 30 m d'un plan d'eau.
- Signalez toute observation ou capture d'espèces introduites à la ligne d'urgence concernant les espèces envahissantes au 1-800-563-7711 ou consultez le site www.invadingspecies.com. La ligne d'urgence est exploitée par la Fédération de la Chasse et Pêche de l'Ontario en partenariat avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario. Toute espèce envahissante capturée devrait être immédiatement détruite et ne pas être remise à l'eau.
- Pour signaler une violation aux ressources naturelles, veuillez appeler au 1-877-TIPS-MNR (847-7667) sans frais en tout temps. Vous pouvez aussi appeler Échec au crime de façon anonyme au 1-800-222-TIPS (8477).

AUTRES LECTURES

- Boschung, H.T., Williams, J.D., Gotshall, D.W., Caldwell D.K., Caldwell, M.C. 1989. The Audubon Society Field Guide to North American Fishes, Whales, and Dolphins. Alfred A. Knopf, New York (NY).
- Coad, B.W. 1995. Encyclopedia of Canadian Fishes. Musée canadien de la nature, Ottawa (Ont.) et Canadian Sportfishing Productions Inc., Burlington (Ont.).
- Holm, E., Mandrak, N.E., Burridge, M.E. 2010. The ROM Field Guide to Freshwater Fishes of Ontario. Musée royal de l'Ontario. 468 p.
- Lavett-Smith, C. 1994. Fish Watching: An Outdoor Guide to Freshwater Fishes. Comstock Publishing Associates, Ithaca (NY).
- Lui, K., Butler, B., Allen, M., da Silva, J., Brownson, B. 2008. Field Guide to Aquatic Invasive Species (en ligne). Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Accès : www.invadingspecies.com
- Moyle, P.B. 1993. Fish: An Enthusiast's Guide. University of California Press, Berkeley (CA).
- Page, L.M., Burr, B.M. 2011. A Field Guide to Freshwater Fishes: North America North of Mexico. Peterson Field Guides. Houghton Mifflin Co., New York (NY).
- Scott, W.B., Crossman, E.J. 1973. Freshwater Fishes of Canada. Bull. Fish. Res. Board Can. Réimpression de 1999, Galt House Publications, Oakville (Ont.).
- Publications du MPO : Projets près de l'eau, mesures visant à éviter les dommages, renseignements concernant les espèces de poisson et leur habitat et autres publications du MPO (en ligne). Accès : www.dfo-mpo.gc.ca Suivre les liens menant aux publications se trouvant sous « À propos de nous », Projets près de l'eau sous l'onglet « Écosystèmes » et Détails sur les espèces de poisson sous l'onglet « Espèces ».
- Bait Association of Ontario et ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 2005. The Comprehensive Bait Guide for Eastern Canada, the Great Lakes Region and Northeastern United States. University of Toronto Press. 437 p.
- Bait Association of Ontario et ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 2005. The Essential Bait Guide for Eastern Canada, the Great Lakes Region and Northeastern United States. University of Toronto Press. 193 p.

PERSONNES-RESSOURCES

Pêches et Océans Canada

867, chemin Lakeshore
Burlington (Ontario) L7S 1A1
Sans frais 855-852-8320
dfo-mpo.gc.ca

705-748-6324 Téléc. : 705-748-9577
www.ofah.org

Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario

4601, promenade Guthrie, C.P. 2800
Peterborough (Ontario) K9J 8L5

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Place Robinson, Tour du Sud 4^e étage S
300, rue Water
Peterborough (Ontario) K9J 8M5
1-800-667-1940; Téléc. : 705-755-3233
mnr.gov.on.ca ou communiquer avec le bureau dans votre région



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans Canada



Bait Association of Ontario



Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Place Robinson, Tour du Sud 4e étage S

300, rue Water Peterborough (Ontario) K9J 8M5

1-800-667-1940; Télécopieur 705-755-3233

mnr.gov.on.ca ou communiquer avec le bureau dans votre région



Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario

4601, promenade Guthrie, C.P. 2800

Peterborough (Ontario) K9J 8L5

705-748-6324 Télécopieur : 705-748-9577

www.ofah.org